

FORMULAIRE SUPPLÉMENTAIRE - COMPTE EN FIDUCIE INFORMELLE

A INFORMATION SUR LE COMPTE

Le présent formulaire porte sur un compte en fiducie informelle; par conséquent, BMO Ligne d'action est tenue de recueillir le numéro d'assurance sociale de la personne qui versera des actifs au compte, aux fins de déclaration des revenus et des gains en capital à l'Agence du revenu du Canada (ARC). Le ou les fiduciaires sont invités à consulter leurs propres conseillers fiscaux et juridiques pour s'assurer de bénéficier d'un traitement fiscal approprié.

Note: Les comptes de fiducie informelle ne sont pas permis dans la Province de Québec.

Nom au compte:

NAS:

Numéro du compte:

Nom du fiduciaire :

Nom du fiduciaire :

Adresse personnelle du fiduciaire :

Adresse personnelle du fiduciaire :

Date de naissance du fiduciaire (AA/MM/JJ)::

Date de naissance du fiduciaire (AA/MM/JJ)::

Nom du fiduciaire :

Nom du fiduciaire :

Adresse personnelle du fiduciaire :

Adresse personnelle du fiduciaire :

Date de naissance du fiduciaire (AA/MM/JJ) :

Date de naissance du fiduciaire (AA/MM/JJ)::

Renseignements sur le bénéficiaire: Les comptes de fiducie informelle de BMO Ligne d'action ne peuvent être créés que pour un bénéficiaire.

Nom

Adresse

Date de naissance (AA/MM/JJ):

Attestation du ou des fiduciaires

Le ou les fiduciaires attestent ce qui suit :

- a. Les actifs sont cédés à la fiducie de façon irrévocable au profit du bénéficiaire désigné.
- b. Je reconnais (Nous reconnaissons) qu'aucune convention de fiducie formelle n'a été rédigée. Je comprends (Nous comprenons) que BMO Ligne d'action n'a pas la responsabilité de surveiller les limites applicables aux pouvoirs des fiduciaires en ce qui a trait à la gestion des actifs de la fiducie.
- c. Je suis (Nous sommes) responsable(s) de veiller à ce que la fiducie soit gérée en conformité avec la Loi de l'impôt sur le revenu et toutes les autres exigences juridiques. Je comprends (Nous comprenons) que BMO Ligne d'action n'exercera aucune surveillance quant aux restrictions en matière de placement.
- d. Je reconnais (Nous reconnaissons) que le numéro d'assurance sociale fourni dans la présente figurera sur les reçus aux fins d'impôt établis pour le compte et que j'ai (nous avons) la responsabilité de produire les déclarations d'impôt appropriées à l'égard des revenus et gains en capital générés par le compte.
- e. J'accepte (Nous acceptons) d'indemniser BMO Ligne d'action et chacun de ses dirigeants, administrateurs, employés et mandataires contre toute responsabilité et tous frais et dépenses, quels qu'ils soient, qu'ils pourraient avoir à assumer pour avoir agi conformément à mes (nos) instructions ou à l'information fournie par moi (nous) aux termes de la présente ou, encore, conformément aux instructions de toute personne autorisée qui, selon l'avis que j'ai (nous avons) fourni à BMO Ligne d'action, est autorisée à donner des instructions à BMO Ligne d'action aux termes de la présente.
- f. Je comprends (Nous comprenons) que BMO Ligne d'action pourrait communiquer avec moi (nous) pour me (nous) demander des renseignements sur le bénéficiaire actuel, notamment pour confirmer que le dossier détenu par BMO Ligne d'action contient des renseignements à jour et exacts ou, s'il y a lieu, pour obtenir de nouveaux renseignements sur le bénéficiaire, renseignements que j'accepte (nous acceptons) de fournir.
- g. Je reconnais (nous reconnaissons) et je comprends (nous comprenons) qu'à titre de fiduciaire(s) je dois (nous devons) agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve un investisseur prudent en plaçant les actifs de la fiducie, et me (nous) conformer à toutes les lois pertinentes sur les fiducies aux fins des placements.
- h. S'il y a plus d'un fiduciaire, en signant le formulaire Fiduciaires multiples, nous reconnaissons que nous sommes conscients de notre rôle de fiduciaire et des exigences qu'il implique, et nous comprenons que BMO Ligne d'action Inc. est par la présente autorisée à se fier, sans autre demande de renseignements, aux instructions données par n'importe lequel des fiduciaires à la condition que ces instructions soient conformes aux exigences décrites dans les modalités de la convention de fiducie.

Attestation du ou des fiduciaires cont.

Le ou les fiduciaires attestent ce qui suit :

- i. Je comprends (Nous comprenons) qu'au moment du versement ou du transfert d'actifs au compte, je serai réputé (nous serons réputés) avoir cédé ces actifs à leur juste valeur marchande à la date de la transaction. Si la valeur marchande des actifs est supérieure à leur coût initial, je pourrais (nous pourrions) être assujetti(s) à l'impôt sur les gains en capital. La fiducie serait alors réputée avoir acquis les actifs à leur juste valeur marchande à la date du transfert ou du versement.
- j. Le fait de verser des fonds dans le compte en fiducie me (nous) prive à tout jamais d'être bénéficiaire(s) des fonds déposés et accorde de façon irrévocable la propriété de ces fonds au bénéficiaire. Si des actifs sont retirés du compte, ils devront être utilisés au profit du bénéficiaire. Chaque fiduciaire est chargé de gérer les fonds du compte, mais ne détient aucun droit à titre de bénéficiaire à l'égard de ces fonds.
- k. Je reconnais (Nous reconnaissons) que l'ouverture du compte peut avoir des conséquences juridiques et fiscales et que BMO Ligne d'action ne fait aucune déclaration quant aux conséquences fiscales particulières du compte ou aux droits reconnus par la loi du constituant, du ou des fiduciaires et du bénéficiaire. J'ai été invité (Nous avons été invités) à obtenir des conseils professionnels au sujet de ces conséquences et droits.

Signatures

Nom du fiduciaire	Nom du témoin	
Signature du fiduciaire	Signature du témoin	Date (AA/MM/JJ):
Nom du fiduciaire	Nom du témoin	
Signature du fiduciaire	Signature du témoin	Date (AA/MM/JJ):
Nom du fiduciaire	Nom du témoin	
Signature du fiduciaire	Signature du témoin	Date (AA/MM/JJ):
Nom du fiduciaire	Nom du témoin	
Signature du fiduciaire	Signature du témoin	Date (AA/MM/JJ):